

Waremmes, le 04 février 2019

Opération de Développement Rural - Héron
Compte rendu de la consultation des riverains
concernant le projet d'aménagement du cœur de village
à WARET-L'EVÊQUE, le 02 février 2019

Présents :

Nombre d'habitants : 46 personnes

Dont membres de la CLDR :

- Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Françoise COLLARD, Marie DELANGEN, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Louis LAMBERT, Corinne MAUS, Vincent VAN GEEL

Pour l'Administration communale : Isabelle EBROIN - ADL, agent relais de l'ODR

Pour la FRW : Quint COOLS – architecte paysagiste, Suzanne JADOUL, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Monsieur Michel BOLLINGER, président de la CLDR, accueille les participants et remercie la fabrique d'église d'avoir bien voulu mettre pour l'occasion l'église à disposition.

Il détaille les tenants et aboutissants de l'Opération de Développement Rural de Héron qui a pour objectif final de définir des **projets et actions qui permettront d'améliorer le cadre et les conditions de vie** des habitants. Ces projets découlent d'un diagnostic des forces et faiblesses de la Commune que les habitants ont été invités à construire lors de consultations qui se sont déroulées pour la commune de Héron dans la première partie de l'année 2016.

Ce sont ainsi quelque **250 personnes qui se sont exprimées**, soit lors d'entretiens individuels, soit lors de soirées organisées dans chacun des villages de la commune.

Ce diagnostic a servi de base au travail de la **CLDR, une commission composée de 30 citoyens volontaires et de 10 mandataires**, qui a défini les thématiques sur lesquelles il fallait agir, sa vision d'avenir pour la commune et les projets permettant de la concrétiser.

La grande spécificité d'une ODR est donc la participation active des citoyens tout au long de la démarche, raison pour laquelle les habitants de Waret-l'Évêque sont invités ce jour à venir définir le cadre du futur aménagement du cœur de village.

Réactions des participants

Certaines personnes s'étonnent qu'une Commission d'une quarantaine de personnes – la CLDR - puisse décider de l'avenir de la commune, tandis que d'autres remettent en cause son indépendance ou son pouvoir d'action.

Cette commission est composée de citoyens et de mandataires qui ont décidé de s'engager personnellement depuis maintenant plus de deux ans, de consacrer en moyenne une soirée par mois pour imaginer ensemble comment améliorer la qualité de vie dans la commune de Héron. Cette commission a été ouverte à tous les habitants qui ont souhaité la rejoindre.

La base de leur travail - le diagnostic – a été construit avec tous les habitants de la commune qui se sont exprimés lors des consultations. La vision d'avenir qu'ils souhaitent pour leur commune ou leur village est donc le reflet de demandes formulées par les habitants.

Cette vision et les projets qui en découlent font l'objet d'un débat au sein de cette commission dans laquelle toutes les tendances politiques sont représentées. Chaque fois que nécessaire, des consultations sont organisées auprès des habitants pour enrichir ou valider les idées qu'ils souhaitent porter.

Ce sont donc des projets pensés pour répondre aux besoins du plus grand nombre qui seront proposés au Collège qui pourra ainsi soutenir et mettre en œuvre des choix construits par et pour sa population.

Les outils de communication communaux (le Trèfle, le site communal, différentes pages Facebook) informent de manière régulière sur l'avancement de travaux de la CLDR. Les membres présents à la réunion répètent leur volonté de se faire les porte-paroles de la population et se tiennent à la disposition des habitants pour toute information concernant le fonctionnement de la CLDR et ses projets :



**Valérie
BLERET**

Chée de
Wavre, 62
0477/273 042



**Hélène
FERON**

Rue Guilitte, 3
0477/929 630



**Corinne
MAUS**

Chée de
Wavre, 111
0476/545 492



**Françoise
COLLARD**

Rue Bahy, 1
0474/663 804



**Valérie
FRIPPIAT**

Rue Guilitte,
7a
0497/809 354



**Vincent
VAN GEEL**

Chée de
Wavre, 105
0472/708 498



**Marie
DELANGEN**

Rue bois des
haies, 5
0494/106 035



**Louis
LAMBERT**

Rue de la
fontaine,8
0477/424 213

Tout qui est intéressé par la dynamique de la CLDR est le bienvenu pour assister à une réunion. D'ici quelques mois, les candidatures seront à nouveau ouvertes aux citoyens désireux de s'investir dans la mise en place des projets concrets.

Des participants ont souhaité revenir sur la consultation du mois de mai concernant la future maison rurale et sur le fait que le compte rendu aurait été orienté pour n'y retrouver que ce qu'on voulait bien y voir.

Le compte rendu est toujours accessible sur le site communal à l'adresse suivante : <http://bit.ly/2G9CcqY>. Les participants sont invités à le relire et à nous faire part des éléments qui ne correspondraient pas aux souhaits formulés par les personnes présentes à cette consultation.

Certains participants ont répété ce jour leurs craintes des nuisances sonores que ce type d'infrastructure pourrait générer. Nous reprenons ci-dessous des passages du compte-rendu précédent qui répondent à cette préoccupation :

[...] Une maison de village ne doit certainement pas constituer une entrave à la qualité de vie des voisins. Les riverains et habitants du village seront donc invités, une fois que le projet aura été affiné, à exprimer leurs attentes et co-construire le règlement permettant de garantir le juste équilibre entre la dynamique associative et la quiétude des riverains.

L'objectif principal d'une Maison de village, tel que l'ont souhaité les habitants et les membres de la CLDR, est de recréer du lien entre les habitants, développer la cohésion sociale et garantir l'intégration des nouveaux-venus. Elle accueillera donc les activités existantes et favorisera le développement d'activités initiées par les habitants : ateliers créatifs ou ludiques, expositions, conférences, fêtes villageoises et fêtes familiales, réunions communales, activités des seniors, de la maison des jeunes Hecowala, réunions communales, danse, gym et activités sportives ne nécessitant pas d'infrastructures particulières... [...]

Les personnes présentes souhaitent toutefois que soit actée à nouveau leur volonté que cette future infrastructure soit réservée à des activités et horaires compatibles avec le caractère rural du village.

Tout le monde n'est pas demandeur pour une maison rurale ou un aménagement du centre ; on nous impose un projet qu'on a pas demandé !

Tout le monde n'est effectivement pas demandeur. La demande ressort cependant clairement de la population consultée qui a mis en avant le manque, principalement à Waret-l'Evêque, d'infrastructures et aménagements permettant le développement de la vie associative et le contact entre les habitants. À travers ces projets, les membres de la CLDR ont à cœur de proposer des projets qui répondent aux besoins du plus grand nombre.

Est-il possible de consulter les plans du projet ?

Non, car il n'y en a pas encore. Le projet n'en est actuellement qu'à la formulation des espaces, équipements et fonctions nécessaires, tels qu'ils ont été synthétisés lors de la consultation pour la maison rurale, et tels qu'ils seront définis aujourd'hui pour l'espace public. Ces besoins, décrits dans une fiche-projet, serviront à demander des subsides afin qu'un bureau d'étude puisse travailler sur des plans et esquisses détaillés. Ils ne pourront donc être présentés qu'à ce moment (il faut compter deux à trois ans).

2. POURQUOI AMÉNAGER LE CŒUR DE VILLAGE DE WARET-L'EVÊQUE ?

Les enseignements du diagnostic et des consultations (<http://www.heron.be/waret-levecircque.html>) ont amené les membres de la CLDR à proposer deux projets - la maison rurale et l'aménagement du cœur de village - qui se renforcent mutuellement et permettront de concrétiser sa stratégie, sa vision de l'avenir souhaitable pour la commune :

Demain, Héron, ce sera une ruralité intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre.

Cette phrase est l'expression de sa volonté de restaurer la qualité des liens sociaux qui font la richesse des territoires ruraux, tout en reconnaissant que l'arrivée importante de nouveaux habitants nécessitera d'accepter des attentes et modes de vies différents. Cette vision sera atteinte en répondant aux objectifs suivants.

1. *Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité*
2. *Soutenir la dynamique associative et (re)créer des activités impliquant l'ensemble des Héronnais*
3. *Réussir l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants*

Réaction des participants

Un long débat s'est tenu pour savoir si le cœur de village était bien là où le propose le projet ou s'il devait plutôt être situé à proximité de l'école où se déroulent aujourd'hui la majorité des manifestations.

Le groupe n'a pu arriver à un consensus à ce sujet. Nous proposons donc de rebaptiser le projet en « **aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque** ». Encore une fois, ce qui importe, c'est la volonté de recréer dans le village un ensemble cohérent d'infrastructures et d'aménagements permettant le développement du lien social et d'activités associatives, dans un environnement sécurisé et mis en valeur.

Le centre « historique » a donc été privilégié car il présente plus d'opportunités que l'espace à l'arrière de l'école où le Collège souhaite pouvoir conserver la possibilité d'adapter ou d'étendre les infrastructures scolaires en fonction de l'évolution de la population qui ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. Il présente en outre l'avantage d'être éloigné de la nationale et d'offrir un environnement beaucoup plus sécurisé.

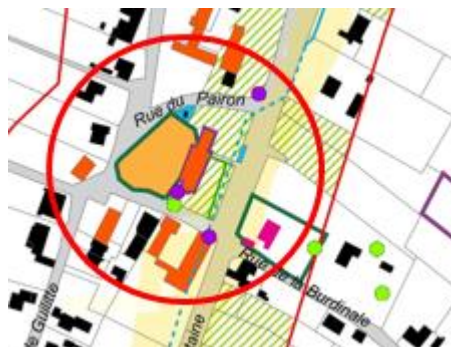
À travers ce débat, les participants souhaitent faire remonter le message que le village de Waret-l'Evêque ne se limite pas au cœur historique, et que les autres quartiers, y compris ceux situés au sud de la Chaussée de Wavre, pourraient également bénéficier d'aménagements favorisant la rencontre et la convivialité.

3. CONSULTATION

Le but de la consultation est de définir les enjeux, les balises qui permettront au bureau d'études chargé de définir le résultat attendu à travers ce projet. Ces balises permettront à l'architecte qui aura la mission de dessiner les plans de s'assurer qu'il reste dans les limites des souhaits de la population. Inversement, ces balises permettront aux habitants de vérifier si ce qui est proposé correspond bien à ce sur quoi on s'est mis d'accord.

Pour ce faire, Quint COOLS, architecte-paysagiste auprès de l'Atepa (Assistance Territoire et Patrimoine), un service de la FRW spécialisé en aménagement du territoire, propose de travailler par groupes sur le terrain et de répondre à un certain nombre de questions d'observation sur le futur périmètre d'intervention qui englobe les voiries qui entourent l'église et les carrefours représentés sur le schéma ci-joint.

Les réponses à ces questions permettront de mettre en lumière les forces et faiblesses du site, et d'en déduire les enjeux qui devront être prise en compte.



Les débats préalables ayant fortement réduit le temps disponible, l'animation a dû être limitée à la définition des enjeux. Par souci d'exhaustivité, les commentaires que les participants ont inscrits sur leurs documents de travail peuvent être consultés via le lien suivant : <http://bit.ly/EgliseWaret>

4. AMÉNAGEMENT DU CŒUR HISTORIQUE DE WARET-L'EVÊQUE : PROPOSITION D'ENJEUX

En termes de CADRE DE VIE :

- **Préservation du caractère rural, du cadre vert et aéré**

Les aménagements proposés devront être cohérents avec la taille du village et le caractère rural du lieu. Les prairies pâturées participent fortement à l'ambiance des lieux. Elles seront préservées autant que possible et mises en valeur. On veillera à maintenir un espace aussi ouvert que possible.

- **Valorisation du patrimoine naturel et bâti**

Différents éléments naturels et bâtis existants sont de qualité et devront être valorisés (église, chapelles, fermes, marronnier, Burdinale...).

- **Prise en compte des teintes locales (rouge/brun – blanc) et plus ponctuellement de la pierre bleue**

Afin d'intégrer au mieux le futur projet au contexte et éviter les projets « satellites » sans lien avec leur environnement immédiat, les aménagements s'intégreront à la gamme chromatique existante.

- **Maintien du caractère dominant de l'église**

L'église, de par son emplacement au centre de l'espace et son gabarit, reste le point focal par excellence. Les futurs aménagements proposés devront veiller à ne pas lui faire concurrence.

- **Orientation/ouverture de l'espace vers le presbytère**

À travers les aménagements proposés, on veillera à créer un espace ouvert réalisant un lien naturel entre l'église et le presbytère pressenti pour accueillir la future maison de village.

- **Préservation du caractère de l'ancien cimetière**

Les aménagements choisis pour l'ancien cimetière dans le cadre du premier PCDR lui confèrent une atmosphère propice au recueillement et à la méditation. Cette ambiance ponctuelle sera respectée par le futur projet.

- **Valorisation du parvis de l'église**

Le parvis d'église prolonge ce bâtiment d'intérêt patrimonial et culturel... cette spécificité pourra être valorisée tout en intégrant l'espace dans un projet global.

- **Maintien d'une perspective ouverte dans le mode d'urbanisation futur**

La perspective le long de la rue de la Fontaine, depuis le presbytère jusqu'à la ferme Lambert, est ouverte. Si les terrains situés en zone d'habitat à caractère rural devaient être urbanisés, l'implantation du bâti et les devant-de-portes devraient être aménagés de manière à éviter de la fermeture de cette perspective.

En termes de MOBILITÉ :

- **Intégration des normes du charroi agricole – maintien de l'ouverture de la rue de la Fontaine**

Les aménagements doivent être pensés pour permettre le passage aisé du charroi agricole.

- **Intégration de l'espace dans un maillage de mobilité douce – sécurisation des rues**

L'espace public, et les fonctions y afférentes, resteront accessibles à tous les modes de déplacement. Une attention particulière sera apportée aux modes actifs (piétons, cyclistes, cavaliers). Les aménagements respecteront les recommandations préconisées par le Plan Communal de Mobilité – PCM en cours de réalisation.

- **Hiérarchisation des voiries**

Les différentes rues du village feront l'objet d'une hiérarchisation : de cette manière, certaines rues seront davantage dévolues à la circulation automobile tandis que d'autres laisseront davantage de place aux modes actifs (rue du Pairon).

Cette hiérarchisation sera réfléchiée dans le cadre du Plan Communal de Mobilité (PCM).

- **Intégration du stationnement quotidien**

Le stationnement nécessaire aux activités régulières de la maison de village sera intégré dans le périmètre d'intervention ou dans ses abords immédiats.

- **Intégration du stationnement ponctuel**

Le futur projet doit permettre d'accueillir (par des mesures éphémères, légères et/ou modulables) le stationnement induit par des événements « exceptionnels » de plus grande envergure.

- **Connexion de l'ancien cimetière avec la rue du Pairon**

Cette connexion permettra la traversée du cimetière pour rejoindre la rue du Pairon en contrebas.

- **Prise en compte du point Covoit-Stop**

Les aménagements proposés devront favoriser le covoiturage et la multimodalité déjà induite par le point de Covoit-Stop.

En termes d'ÉQUIPEMENT :

- **Mise en réseau des infrastructures pour enfants**

Les éventuels aménagements pour enfants seront complémentaires à ceux déjà présents dans le village (école), tant du point de vue des infrastructures proposées que des tranches d'âges.

- **Déclinaison de l'éclairage selon les fonctions qu'il doit remplir**

Davantage qu'un éclairage purement utilitaire, l'éclairage permettra la mise en valeur de certains éléments du patrimoine (exemple : église, arbres remarquables, etc.), et de créer des ambiances lumineuses renforçant la fonction de convivialité du lieu.

- **Intégration/modernisation/déplacement des infrastructures techniques**

Le futur projet est également l'opportunité de moderniser les infrastructures techniques et/ou de les intégrer davantage au paysage (cabine haute tension, bulles à verre, panneaux d'information, câbles aériens).

Remarques

Les eaux de pluie de la toiture de l'église se déversent actuellement dans les prairies. Il sera important d'intégrer la canalisation de ces eaux dans le futur projet.

La mise à jour de la Burdinale risquant de provoquer des nuisances olfactives, voire des problèmes d'hygiène, on préférera évoquer son tracé ou sa présence, par exemple par le choix des matériaux ou des aménagements rappelant le passage souterrain de l'eau.

5. MOT DE LA FIN

Ces balises seront intégrées par le bureau d'étude dans la fiche-projet qu'il soumettra à la CLDR.

Dans l'état actuel des choses, on peut estimer une finalisation du PCDR durant le 1^{er} semestre 2019 avec une première demande de convention fin de l'année. Un bureau d'architecture sera sollicité pour la réalisation de la maison de village. La population sera à nouveau consultée pour donner son avis sur les premières esquisses.

La réunion se termine vers 13h40.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Suzanne Jadoul et Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter
Suzanne Jadoul ou Marc Van den Broeck
de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 019/58 93 27
s.jadoul@frw.be , m.vandenbroeck@frw.be*
